

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23\_177

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : ACTION DE SENSIBILISATION  
INCLUSION – SOLLICITATION DES  
COMMUNES**

**Date de la convocation :** mercredi 27 septembre 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** l'action de sensibilisation Grand Public, proposée dans le cadre du « Programme Handicap 2023 » portée par le Groupe Réseau.

**CONSIDÉRANT** les réflexions menées en Commission « Petite enfance & Solidarités » et la validation en date du mercredi 28 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** l'action de sensibilisation inscrite dans le cadre de la programmation des « Rencontres Petite Enfance & Solidarités – Bien grandir en Chartreuse »

Trois spectacles intitulés :

- Le vendredi soir 13 octobre « Pas d'Bras...Pas de Chocolat », sur St Pierre d'Entremont Savoie - Salle Notre Dame ;
- Le samedi 14 octobre « Samuel », sur St Laurent du Pont – Maison des Arts ;
- Le dimanche matin 15 octobre (se déroulant sur 2 séances) « Hands Up » dans la salle des fêtes de la Commune de Entre-Deux-Guiers ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement suivant et les demandes de financement en cours :

BUDGET PREVISIONNEL 2023		BP	BP
<b>HANDICAP - ACTION DE SENSIBILISATION - 3 Spectacles - GROUPE RESEAU HANDICAP Cœur de Chartreuse 2023</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
3 DATES SPECTACLE		4 070 €	
Vendredi 13 - St Pierre Entremont			4 000 €
Samedi 14 - St Laurent du Pont			2 000 €
Dimanche 15 - Entre Deux Guiers			1 500 €
INSTINCT'YAF Production - Frais Artistes (restauration , hebergement, technique, déplacements)	7 203 €		500 €
SACD SACEM	617 €		500 €
			500 €
			1 000 €
Ingénierie Groupe Réseau Handicap	500 €		2 390 €
<b>TOTAUX</b>		<b>12 390 €</b>	<b>12 390 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** Madame Céline Boursier par délégation de Madame la Présidente, à solliciter un soutien financier aux Communes selon le plan de financement à hauteur de 500 € par Commune, et à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT.

